



La CGT IP rencontre le nouveau DGAP

Quelques jours seulement après son arrivée, la CGT IP a rencontré le DGAP. Malgré le caractère courtois de cette bilatérale, notre organisation syndicale n'a pas oublié de faire part de ses revendications, notamment dans le contexte actuel de défiance constante envers nos métiers, nos usages et de l'absence de considération pour la filière IP.

Comment ne pas faire remarquer, en préambule, au nouveau DGAP qu'il ne nous était pas complètement inconnu puisque que notre organisation avait déjà du, lorsqu'il était préfet, saisir les juridictions administratives pour faire suspendre un protocole DISP/préfecture¹ qui institutionnalisait des pratiques particulièrement discriminantes et surtout illégales à l'égard des personnes placées sous main de justice.

Une fois ces préliminaires effectuées, il semblait indispensable pour la CGT IP d'également replacer les SPIP dans la situation qui est la leur depuis près d'un an et demi maintenant. Activités en détention publiquement puis factuellement remises en cause, permissions de sortir instrumentalisées à des fins politiques, systématisation des avis au mépris de l'expertise des professionnels. Là encore, faute d'avoir l'écoute de son administration, la CGT a dû aller jusqu'au Conseil d'État² pour que le ministère de la Justice respecte enfin les principes élémentaires de l'État de droit. N'en déplaise à celles et ceux qui se rêvent affranchis de toute limite, l'administration pénitentiaire est tenue d'agir dans le cadre de ses compétences et dans le respect des décisions de justice. Les principes fondamentaux ne constituent pas un simple décor républicain que l'on pourrait écarter au gré des circonstances, des calculs politiques ou au prétexte de satisfaire une opinion publique fantasmée.

À l'argument selon lequel il faudrait restreindre les activités ou les permissions de sortir pour mieux les préserver, la CGT IP oppose une réalité simple : discréditer des dispositifs essentiels à l'exécution des peines en généralisant à partir de situations marginales relève de la démagogie. Cette stratégie fragilise la cohésion sociale, affaiblit le sens de la peine et dégrade le fonctionnement même de la justice.

Le risque zéro n'existe pas. Il n'existera jamais. L'exécution des peines implique nécessairement une part d'évaluation et de prise de risque. Prétendre l'abolir revient à remettre en cause les fondements mêmes de la justice pénale et l'existence même de nos services.

Ces choix politiques ont des conséquences directes sur les conditions de travail des personnels des SPIP. Nombre d'entre eux ne se reconnaissent plus dans des missions progressivement vidées de leur substance et doivent composer avec des consignes fluctuantes, parfois contradictoires, dont l'application varie fortement

- [1 Stigmatisation et pratiques illégales dans l'Aube – acte II : Une victoire pour le respect du droit et des droits des personnes étrangères. Le juge administratif remet l'administration pénitentiaire et la préfecture à leur place. – CGT insertion probation](#)
- [2 Arrêt des permissions de sortir culturelles et sportives : l'instruction illégale de Gérald Darmanin suspendue par le Conseil d'État – CGT insertion probation / Activités en détention: le CE remet à sa place le Ministre de la Justice – CGT insertion probation](#)

d'une direction interrégionale à l'autre. Une surenchère permanente semble s'être installée, chacun cherchant à démontrer qu'il sera plus zélé encore que son voisin.

Sur le volet RH, la CGT IP a rappelé au DGAP que **15 à 20 % des postes sont manquants dans les SPIP** et que cette carence, couplée à l'augmentation exponentielle des personnes placées sous main de justice, place l'ensemble des personnels dans une situation intenable. La CGT IP a demandé un **plan clair de recrutement pluriannuel**, une facilitation de **l'intégration au corps, par une voie privilégiée de concours correctement abondée, des trop nombreux agent.es non titulaires dans les services.**

Notre organisation a également souligné que le mépris politique dont les SPIP font l'objet se traduit concrètement dans les arbitrages budgétaires. **Il est inacceptable que les gels de crédits continuent à frapper les services alors que des moyens considérables sont consacrés à une politique de construction et de sécurisation carcérale dont l'inefficacité est pourtant démontrée depuis des années.**

Enfin, comment ne pas terminer cette audience sans évoquer le PJJ SURE. Pour la CGT IP, **les suppressions du 723-15 et du sursis simple sont des bombes à retardement dangereuses** ; la mesure de pseudo régulation carcérale, à la main si fébrile des DFSPIP, un écran de fumée qui ne servira qu'à caresser dans le sens du poil certains directeurs. Il est évident, pour la CGT IP, que cette pseudo régulation est morte avant même d'être née puisqu'elle est censée concerner des personnes écartées des aménagements de peine, de la LSC, de la LSC de plein droit... Vous les voyez, vous, vos DFSPIP s'en saisissent alors qu'ils ont le doigt sur la couture en permanence et que l'administration est paralysée à la moindre reprise médiatique d'un fait divers concernant la pénitentiaire ?

La situation dramatique de suroccupation que connaissent aujourd'hui les établissements pénitentiaires exige pourtant des réponses à la hauteur de l'urgence. Mais **aucune mesure cosmétique ne permettra d'enrayer durablement cette crise. Seule une politique volontariste de déflation pénale, rompant avec des décennies d'extension continue du filet pénal, permettra de réduire effectivement la population carcérale et de redonner du sens à l'exécution des peines.**

L'avenir dira si cette nouvelle direction choisit de s'inscrire dans la continuité des impasses actuelles ou d'ouvrir enfin la voie à une politique pénitentiaire respectueuse des personnels, des missions de service public et des principes fondamentaux de l'État de droit.

A votre avis ?

Dans une période où les SPIP sont régulièrement pris pour cible, où les personnels sont sommés de faire toujours plus avec toujours moins et où les fondements mêmes de nos missions sont remis en cause, une seule chose demeure certaine : vous pouvez compter sur la CGT IP.